

RÉFUGIÉ-E-S

# Solidarité au sein de l'UE plutôt que sous-traitance

**Au moment où se tient un important Conseil européen devant traiter de l'attitude de l'Union européenne envers les réfugiés, dix-sept citoyens du Luxembourg élèvent publiquement leur voix.**

Nous encourageons le gouvernement luxembourgeois à adopter une attitude ferme et cohérente lors de ce conseil.

L'incapacité de l'UE et de ses États membres à développer et à mettre en pratique des politiques humaines et opérationnelles qui procureraient des solutions durables aux millions de réfugiés, tant en Europe que dans les régions des conflits, est préoccupante. Il s'agit d'une crise de la solidarité, non pas d'une crise humanitaire. La solidarité entre les États membres est requise plus que jamais pour endiguer la globalisation de l'indifférence et la montée des mouvements populistes. Plutôt qu'une coalition d'un petit nombre de convaincus partageant une responsabilité, une coalition unie de 28 gouvernements européens, adultes et responsables, est indispensable et urgente. En l'absence de pas décisifs et détaillés pris immédiatement, les leaders européens abandonnent le terrain aux populistes et marchands de peurs, mettant en jeu la crédibilité de l'UE.

Un programme d'échange de réfugiés entre l'UE et la Turquie est envisagé : retenir les réfugiés au Moyen-Orient n'a pas fonctionné, les dévier par des murs et clôtures aux frontières de la Hongrie et de la Macédoine non plus, pas plus qu'une protection temporaire ou une relocalisation. En contrepartie d'« un de sorti, un de repris », la Turquie recevrait six milliards d'euros pour héberger des milliers de réfugiés dans des camps. Pour une personne retournée vers la Turquie, un demandeur de protection internationale y attendant déjà dans un camp serait admis par l'UE.

Filippo Grandi, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a critiqué cette façon de faire comme contraire à la convention de Genève de 1951 sur les réfugiés, qui garantit à chaque demandeur d'asile une procédure individuelle, un droit d'appel contre un refus de protection et l'assurance d'un renvoi vers un pays qui garantit les droits de l'homme. Le Cercle de coopération

estime inacceptable la mise en péril de la protection des réfugiés.

Il semble que les leaders de l'UE, confrontés à des entrées dites illégales, ont décidé d'ignorer les signaux d'alarme provenant de l'évolution récente de la Turquie. Ils ont détourné la tête lorsque le gouvernement turc a attaqué les médias, écarté les dissidents intellectuels et bombardé les combattants kurdes en Syrie. Pour conclure cet accord, la Turquie serait gratifiée du statut de pays sûr. Au lieu d'une porte de sortie, nous aurons une porte rotative. De nouvelles routes seront à l'ordre du jour : en bateau depuis l'Albanie vers Bari, ainsi que les routes de l'Afrique du Nord vers Lampedusa ou l'Espagne. Avec davantage de risques pour les réfugiés et des recettes accrues pour les passeurs.

## L'UE doit remettre de l'ordre dans ses affaires.

La décision de doubler l'aide à six milliards ne devrait pas entraver l'aide officielle au développement et l'aide humanitaire, essentielle pour les réfugiés dans les régions de conflit, et moins encore l'action contre les raisons de la migration forcée. L'histoire nous apprend que les moyens financiers des États pour favoriser retour et réinstallation - éducation, logement et santé compris - destinés aux concernés et à leurs familles ne leur sont que rarement attribués directement ; c'est aux gouvernements qu'ils sont confiés, avec tous les risques de dérives que cela comporte. Dans le cas de la Turquie, il ne faut pas avoir une imagination débordante pour prévoir qu'elle va encourager davantage de départs vers l'UE pour engranger davantage d'aide. Par ailleurs, le gouvernement turc veut accélérer le processus d'adhésion à l'UE tout en bafouant les valeurs de celle-ci !

L'UE doit au plus vite remettre de l'ordre dans ses affaires. À cet effet, le Conseil européen doit prendre les mesures suivantes :

- Arrêter le blocage des frontières grecques et des Balkans : la situation à Idomeni est une honte !
- Relocaliser les 160.000 personnes dont il a été question en septembre 2015 : seules 700 l'ont été.

- S'assurer que l'extraordinaire effort humanitaire au sein de l'UE ne va pas entraver les moyens plus nécessaires encore dans les régions proches du conflit, dont le Liban et la Jordanie.

- Aborder les raisons des migrations forcées, ce qui nécessiterait le triplement des budgets pour combattre l'extrême pauvreté et la fragilité, notamment en Afrique.

- Mettre fin aux accords commerciaux favorables à l'UE et bouchant les perspectives de nombreux jeunes en Afrique notamment.

- Ouvrir davantage de canaux légaux vers l'UE, en suspendant par exemple temporairement les sanctions pour les compagnies aériennes embarquant des réfugiés.

- Mettre fin au transfert de la gestion de la politique migratoire de l'UE à des pays tiers, qui cause morts et catastrophes humanitaires le long des routes de l'exil.

- Chercher des alternatives à la réglementation de Dublin en supprimant le rôle du premier pays d'arrivée dans l'UE.

- Développer une intégration sociale durable, notamment par une scolarisation poussée avec les moyens financiers nationaux et européens adéquats.

- Respecter le cadre légal international : l'UE ne peut renoncer à ses obligations et responsabilités.

- Attribuer les moyens du fonds mis en place à La Valette à des organisations de la société civile et aux entreprises sociales, et non aux gouvernements des pays d'origine ou à ceux de l'UE qui dévient les fonds destinés à la coopération pour la gestion des réfugiés.

- Revoir la notion de « pays sûr » en excluant tout pays ou région déclarés comme tels pour des raisons politiques. Ceci concerne en particulier la Turquie, un pays critiqué il y a peu encore par l'UE pour avoir réprimé des manifestants pacifiques, muselé la presse ou bombardé les positions des Kurdes en Syrie ou en Irak.

Signataires : Robert Altmann, Franco Barillozzi, Paul Bissener, Rosa Brignone, Jean Pierre Dichter, Sergio Ferreira, Jean Feyder, Pierre Joppart, Serge Kollwelter, Jean Lichtfous, Joaquim Monteiro, Gilbert Pregno, Pablo Sanchez, Claude Weber, Raymond Weber, Raymond Wagener, Laura Zuccoli.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

### Poste vacant

Le Service de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse se propose d'engager

**un chargé de cours (m/f) d'enseignement préparatoire (employé B1) (M/F) pour les besoins du Centre national de formation professionnelle continue d'Ettelbrück**

à tâche complète (24 heures/semaine) et à durée indéterminée

Les candidatures seront accompagnées des pièces suivantes :

- une copie du diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme de fin d'études secondaires techniques ;
- un extrait de l'acte de naissance ;
- un extrait récent du casier judiciaire.

Les demandes avec pièces à l'appui sont à adresser au Service de la formation professionnelle à Monsieur Antonio De Carolis, directeur à la formation professionnelle, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg pour le **30 mars 2016 au plus tard**.

Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter le site [www.men.lu](http://www.men.lu) ou contacter Monsieur Marc Lentz, chargé de direction au CNFPC d'Ettelbrück (Tél: 81 89 39- 22).

### Ministère de la Sécurité intérieure

**Recrutement de plusieurs cadres supérieurs (m/f) pour la police grand-ducale**

Veuillez trouver les conditions d'admission ainsi que toute information nécessaire sous le lien internet <http://www.police.public.lu/>

Des renseignements supplémentaires peuvent également être demandés auprès du ministère de la Sécurité intérieure (tél. 247-84607).